

COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2019

L'An deux mille dix-neuf, le vendredi 5 avril 2019, à 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CACHOT Emilie, Maire de la commune de Cubry-les-Faverney.

Présents : Mmes CACHOT Emilie, CRAPLET Carine, TUFFIER Anne, ANTOINE Patricia, MRS PHILIPPOT Robert, FAUCOGNEY Jean-Pierre

Absent excusé : M. PHILIPPOT Cédric

Mme Sandrine MUNIER a été nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération : approbation des comptes de gestion 2018 de la commune, du service assainissement, du lotissement Cornes Lambert

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de son Maire, Mme Emilie CACHOT

après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de la commune, du lotissement « Cornes Lambert » et du service d'assainissement de l'exercice 2018 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre, qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y pas d'observation à faire

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,

- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'UNANIMITE, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : 6 pour 0 contre

Objet de la délibération : vote du compte administratif 2018 du budget communal

Sous la présidence de PHILIPPOT Robert, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif assainissement 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	105 801,89 €
Recettes	128 089,50 €
Résultat 2018 :	<u>+ 22 287,61 € EXCEDENT</u>

Investissement

Dépenses	71 577,05 €
Recettes	61 104,97 €
Résultat 2018 :	<u>- 10 472,08 € DEFICIT</u>

Résultat de clôture 2018 : Investissement : -10 410,18 €

Fonctionnement : +320 639,43 €

Hors de la présence de Mme CACHOT Emilie, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

Vote : 5 pour 0 contre

Objet de la délibération : vote du compte administratif 2018 du service assainissement

Sous la présidence de PHILIPPOT Robert, chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif assainissement 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	4 506,97 €
Recettes	0,00 €
Résultat 2018 :	<u>- 4506,97 € DEFICIT</u>

Investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	4 286,97 €
Résultat 2018 :	<u>+ 4 286,97 € EXCEDENT</u>

Résultat de clôture 2018 : Investissement : + 13 902,07 €

Fonctionnement : - 9 889,83 €

Hors de la présence de Mme CACHOT Emilie, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2018.

Vote : 5 pour 0 contre

Objet de la délibération : vote du compte administratif 2018 du lotissement Les Cornes Lambert

Sous la présidence de PHILIPPOT Robert, chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif assainissement 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat 2018 :	<u>0,00 €</u>

Investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat 2018 :	<u>0,00 €</u>

Résultat de clôture 2018 : Investissement : + 11 282,29 € (résultat de clôture 2017)

Fonctionnement : + 7 805,28 € (résultat de clôture 2017)

Hors de la présence de Mme CACHOT Emilie, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2018.

Vote : 5 pour 0 contre

Objet de la délibération : vote des taux d'imposition 2019

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification 1259 des taux d'imposition pour l'année 2019 des 3 taxes directes locales et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les taux de l'an dernier, à savoir :

Désignation des Taxes	Taux
Taxe d'habitation	3,19 %
Foncier bâti	6,99 %
Foncier non bâti	20,88 %

Vote : 6 pour 0 contre

Objet de la délibération : vote des budgets primitifs 2019 de la commune, du service assainissement et du lotissement Les Cornes Lambert

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de son Maire, après :

-s'être fait présenter les Budgets Primitifs de la commune, du lotissement « Les Cornes Lambert » et du service assainissement de l'exercice 2019

-avoir voté aux chapitres tant en fonctionnement qu'en investissement

et considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler les approuve à l'unanimité.

Vote : 6 pour 0 contre

Objet de la délibération : travaux de voirie 2019

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis 2019 BC2i – Terre de Saône concernant les travaux de voirie :

- Installation de chantier : 400 euros HT
- Rues du village, mise à disposition d'une équipe de point à temps : 2 700 euros HT
- Rue du Pâquis : 19 805,50 euros HT
- Rue Entre les deux Voyes (solution 2 reprise complète de la chaussée en enrobé) : 9 679 euros HT

Soit un montant total du devis travaux de voirie 2019 qui s'élève à 32 584,50 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis BC2i-Terre de Saône :

- pour un montant de 32 584,50 euros HT

Vote : 6 pour 0 contre

Objet de la délibération : opposition à l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune

Le Maire expose :

VU l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020,

CONSIDERANT le non-respect de ce contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
- DECIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Vote : 6 pour 0 contre

Objet de la délibération : candidature à l'opération « Pour des cimetières vivants »

Le Maire présente au Conseil Municipal le contexte de la Loi de transition énergétique interdisant au 1^{er} janvier 2017 l'usage des produits phytosanitaires sur une grande partie des espaces publics et les objectifs de l'opération « *pour des cimetières vivants » proposée par la Région Bourgogne Franche Comté qui sont de :

- Aider les collectivités désirant aller au-delà de la réglementation et développer le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces qui relèvent de leur responsabilité, qu'ils soient gérés en régie territoriale ou par un prestataire de service externe ;
- Valoriser les élus et les services techniques qu'ils n'utilisent plus de produits phytosanitaires ;
- Sensibiliser les habitants à l'usage des pesticides et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques.

Les enjeux de protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des citoyens, de préservation de la biodiversité (faune et flore) et de reconquête de la qualité des eaux conduisent à proposer la candidature de la commune pour obtenir un financement de la Région pour réhabiliter son cimetière dans un objectif « zéro phyto », conformément au cahier des charges et à la grille d'évaluation ci-joint.

La commune s'inscrit donc dans une politique globale de non utilisation des produits phytosanitaires et déclare s'engager à aller vers le zéro pesticide d'ici un an sur tous les espaces dont elle a la charge et d'y rester (hors traitements exceptionnels de lutte obligatoire fixés par arrêté préfectoral dans le cadre du code rural ou des traitements imposés par l'Agence Régionale de la Santé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE le Maire à candidater à l'opération « Pour des cimetières vivants » et à solliciter les subventions auprès de la Région et de l'Agence de l'eau.

Vote : 6 pour 0 contre

Le Maire,

Emilie CACHOT